

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle associative de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 7 décembre 2023.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. ALLEIN Jean-Claude et RIGUET Michel Jean, Adjoints, Mmes GENTIL DESCARRIÈRES Catherine, FOUCHER Mélanie et POUPARD Nadège, MM. BELOT Thierry, BILLARD Eric, et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Mme FRASER (Pouvoir à Mme GENTIL DESCARRIÈRES)

Secrétaire de séance : Mr RIGUET

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 6 Novembre 2023.

1°) DEFENSE INCENDIE – CITERNE LA ROCHE/ST-AUBIN : DEVIS RESE + DEMANDES DE SUBVENTIONS ETAT ET DEPARTEMENT ; POINT INCENDIE AU MOULIN NEUF : CONVENTION TRIPARTITE

Mme le Maire indique que la convention a été signée entre Mr Jacky BELOT et la Commune de Coivert pour l'implantation d'une citerne souple de 120 m³ sur un terrain lui appartenant.

Mme le Maire fait part du devis reçu de la RESE pour la mise en place de cette citerne qui se chiffre à 12 056,35 € HT. Mme le Maire indique qu'il serait possible de prétendre à une subvention de l'ordre de 60 % au titre de la DETR (Etat) et 20 % de la part du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal accepte le devis de la RESE et mandate Mme le Maire de faire les demandes de subventions. Les crédits seront prévus au BP 2024.

Mme le Maire indique que des négociations sont en cours avec la Commune de St-Séverin sur Boutonne pour l'aménagement d'un accès à la Boutonne au lieu-dit du Moulin Neuf dont un bâti se situe sur Coivert et la maison d'habitation sur St-Séverin. Mme le Maire indique qu'une convention tripartite entre les deux communes et Mr Thibaudeau, propriétaire du Moulin Neuf est à établir. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention. Les travaux seront à voir pour 2025.

2°) MISE EN PLACE DES ZONES D'ACCELERATION SUR LA COMMUNE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des quelques retours suite aux deux permanences organisées à la Mairie. Mme le Maire propose que l'ensemble du bâti sur la Commune soit intégré dans une zone possible pour des projets photovoltaïques de toiture, que les parkings communaux sur lesquels des projets d'ombrières sont en cours soient répertoriés ainsi, que l'ancienne carrière communale ainsi qu'un espace au niveau de la Coopérative puissent avoir des panneaux photovoltaïques au sol et qu'un zonage pour de la méthanisation éventuelle puisse être prévu autour des bâtiments de l'exploitant agricole avec animaux à l'Effort.

Le Conseil Municipal valide ces zones afin de ne pas pénaliser des projets futurs sur le territoire.

3°) APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT POUR VERSEMENTS IFER EOLIEN SUR CERTAINES COMMUNES

Le Conseil Municipal valide le rapport pour les communes concernées dont Coivert ne fait pas partie.

4°) CENTRE DE GESTION 17 : CONVENTIONS POUR APPEL D'OFFRES CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE, AIDE AU REMPLACEMENT ET SIGNALEMENT ACTE DE VIOLENCE

Le Conseil Municipal mandate le Centre de Gestion pour lancer l'appel d'offres pour les contrats prévoyance maintien de salaire.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec le CDG 17 pour une aide au remplacement.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec le CDG 17 pour tout signalement d'acte de violence, harcèlement, etc. de la part du personnel communal.

5°) TRAVAUX CENTRE-BOURG : AMORTISSEMENT DU COUT

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le coût des travaux pour l'aménagement du Centre-Bourg devra faire l'objet d'un amortissement qui peut être sur une durée maximum de 5 ans.

Le Conseil Municipal décide d'amortir la somme sur 5 ans.

6°) SALLE DES FETES : CHANGEMENT DU LAVE-VAISSELLE + DON DU FOYER RURAL

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de réparation du lave-vaisselle d'un montant de 1 216,33 € TTC tout en sachant qu'il n'y aura plus de pièces pour de futures réparations et du devis pour l'achat d'un neuf de 2 354,28 € TTC.

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un lave-vaisselle neuf et retient le devis ERCO.

Mme le Maire indique que le Foyer Rural souhaite faire un don de 500 €. Le Conseil Municipal accepte ce don.

7°) LOGEMENTS COMMUNAUX : LOYERS EN 2024

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la révision des loyers cette année a été gelée. Aussi, quelle décision pour 2024 ?

Le Conseil Municipal décide de réviser les loyers pour les trois logements communaux, 41 rue de la Mairie, 4 rue de la Chevalerie et 1 impasse du Cimetière, ces derniers ayant bénéficié de travaux extérieurs ou intérieur pour l'isolation. Par contre, le Conseil Municipal décide de geler la révision du loyer 2024 pour le logement communal 2 chemin de Villenouvelle, en attendant de prévoir une future isolation par l'extérieur.

8°) DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal décide de faire une DM pour divers ajustements de fin d'année.

9°) QUESTIONS DIVERSES

Containers au Cimetière

Mme Gentil Descarrières demande quand les travaux seront faits pour éviter d'avoir du verre devant. Il lui est indiqué qu'en attendant que Cyclad mette en place les nouveaux containers, on ne peut pas engager des travaux pour le moment.

Fontaine à la Roche

Mme Poupard demande que le cantonnier vienne nettoyer la Fontaine à la Roche. L'information lui sera donnée.

Mmes Poupard, Gentil Descarrières et Mr Belot demandent si un cahier de travaux a été mis en place pour Mr Thévin. Le nécessaire va être fait prochainement.

Logement 4 rue de la Chevallerie

Mr Billard demande de faire le nécessaire pour le devant de sa façade. La terre sera enlevée et des graviers seront mis afin d'éviter des éclaboussures sur la façade récemment faite.

Logement 2 chemin de Villeneuve

Mr Riguet demande s'il pourrait demander un devis à l'entreprise qui fait l'isolation extérieure, pour la maison de Mme Vezin. Le Conseil Municipal est favorable.

La séance est levée à 21h50.